



No de résolution
ou annotation

2 décembre 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 2 décembre 2024 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Gérard Tremblay, Kevin Stoddard et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le conseiller Guy Boutin est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 2 décembre 2024 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2024
 - 3.2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2024
- 4. Présentation des organismes et période de questions**
- 5. Urbanisme**
 - 5.1. MRC du Val-Saint-François - Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2025 - Renouvellement
 - 5.2. Bell - Remplacement poteau et terminal - Demande d'autorisation
 - 5.3. Règlement numéro 346 modifiant les articles 188 et 189 du Règlement de zonage numéro 108
 - 5.3.1. Avis de motion
 - 5.3.2. Premier projet - Adoption
 - 5.4. PIIA-5 - 39, avenue de Melbourne Sud - Agrandissement et revêtement
 - 5.5. PIIA-3 - 171, rue Principale Nord - Peinture façade
 - 5.6. PIIA-3 - 171, rue Principale Nord - Enseigne
 - 5.7. PIIA-1 - 268, rue du Collège Sud - Revêtement façade
 - 5.8. PIIA-3 - 423, rue Principale Nord - Façade avant
 - 5.9. Règlement de zonage numéro 108 - Usage C3.1d dans zone Cpa-2 - Demande de modification règlementaire afin de permettre l'usage « Services aux animaux »
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 6.1. Ministère des Transports du Québec - Balayage et tonte pelouse route 243 et rue Bridge - Renouvellement d'entente
- 7. Service récréatif**
 - 7.1. Daniel Plante Électrique Inc. - Installation de 4 nouvelles prises - Aréna et piscine - Soumission
 - 7.2. Emploi d'été Canada - Subventions salariales - Piscine et aréna - Autorisation
- 8. Administration - Direction générale**
 - 8.1. Démolition d'immeuble - Ouverture des soumissions - Résultats
 - 8.2. Calendrier des assemblées régulières du conseil 2025 - Adoption
 - 8.3. Règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception
 - 8.3.1. Avis de motion
 - 8.3.2. Dépôt du projet de règlement
 - 8.4. Ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration - Reddition de comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.5. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec – Dépôt
- 8.6. Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – ClimatSol-Plus – 265, rue Principale Nord – Suspension du programme
- 8.7. Trans-Appel inc. – Contribution municipale – Facture et tarification 2025
- 8.8. Entretien ménager Steeve Faucher – Bureau d'immatriculation et des loisirs – Offre de service - Procès-verbal de correction
- 8.9. Conteneurs à déchets à renouveler – Achat ou location
- 8.10. Caisse Desjardins – Lot 5 534 099 – Offre d'achat
- 8.11. Lot 5 534 738 – Location du terrain
- 8.12. St-Laurent et Atlantique – Bruit incessant des locomotives
- 8.13. Laforest Nova Aqua Inc. - Plan de protection des sources d'eau potable (PPS) – Dépôt du rapport et plan d'action
- 8.14. Règlement numéro 332 déléguant le pouvoir d'autoriser et d'effectuer le paiement de certaines dépenses
 - 8.14.1. Avis de motion
 - 8.14.2. Dépôt et adoption du projet de règlement
- 8.15. Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 8.15.1. Avis de motion
 - 8.15.2. Dépôt du projet de règlement
 - 8.15.3. Premier projet de règlement – Adoption
- 8.16. Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé d'octobre 2024 – Adoption

9. Police, incendies et sécurité civile

- 9.1. Sécurité publique Québec – Services de la Sûreté du Québec – Somme payable par les municipalités pour l'année 2025

10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 10.1. Réseau de l'Action Bénévole du Québec - Journée internationale des bénévoles – Demande de soutien
- 10.2. Saint-Denis-de-Brompton - Financement du transport collectif – Demande de soutien
- 10.3. Maison de la famille Les Arbrisseaux – Illumine nos familles pour 2 \$
- 10.4. Municipalité de Val-Joli – Résultats du sondage sur le financement du transport collectif – Demande d'appui
- 10.5. Société St-Patrick de Richmond et les Environs – Festival du Patrimoine Irlandais de Richmond – Demande de soutien 2024
- 10.6. Commission de la gouvernance
 - 10.6.1. Centre d'Action bénévole de Richmond – Popote roulante – Achat d'un four et d'un lave-vaisselle industriel
 - 10.6.2. Corporation du Pays de l'ardoise – Bureau touristique
 - 10.6.3. Corporation du Pays de l'ardoise – Cirque
 - 10.6.4. Carrefour jeunesse-emploi – Trio étudiant Desjardins pour l'emploi
 - 10.6.5. Club Joyeux de l'Âge d'or – Aide financière annuelle
 - 10.6.6. Polyvalente le Tournesol – Bal des finissants – Commanditaire
 - 10.6.7. Musée de l'Ardoise – Aide financière annuelle
 - 10.6.8. Les paniers de Noël 2024 – Demande de contribution financière
 - 10.6.9. Groupe Média Régional Val-Ouest – Demande de subvention municipale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 10.6.10. Chevaliers de Colomb Richmond - Demande de subvention municipale
- 10.6.11. Tournoi national atome Mousquiri - Demande de contribution financière
- 10.6.12. The Record – Spécial du Temps des fêtes - Publicité
- 10.6.13. Centre d'art de Richmond - Aide financière annuelle
- 10.7. Société nationale de l'Estrie – Jour du Drapeau – Invitation

11. Correspondances diverses

- 11.1. École St Francis – Marché de Noël – Remerciements

12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

13. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour

14. Affaires nouvelles

15. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2024-12-02-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-12-02-02

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière du 4 novembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

2024-12-02-03

3.2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire du 12 novembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1. M. Rosaire Cabana

M. Cabana souhaite savoir où en est le projet d'infrastructures du Haut-Plateau.

4.2. M. Richard Hébert

M. Hébert rappelle aux membres du conseil l'importance de bien déglacer le trottoir du pont MacKenzie

4.3. M. Hubert Royer

M. Royer questionne le choix de l'emplacement des panneaux d'affichage de vitesse variable installés sur l'avenue de Melbourne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

4.3. M. Pierre Bédard

M. Bédard fait un suivi sur les polluants éternels. Il s'informe aussi du rejet des eaux usées actuellement en cours pour permettre des réparations à la station de traitement.

5. URBANISME

2024-12-02-04

5.1. MRC du Val-Saint-François - Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2025 - Renouvellement

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Richmond a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de géomatique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Richmond désire conclure cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support conseil : 67 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 47 \$/heure

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil :

QUE la municipalité de Richmond adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Richmond réserve un montant de 805 \$, taxes en sus, pour l'année 2024 selon la répartition suivante : 67 \$ de l'heure pour la ressource rédaction et support conseil et 47 \$ de l'heure pour la ressource cartographique et support technique.

(Adoptée)

2024-12-02-05

5.2. Bell - Remplacement poteau et terminal - Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT la demande de Bell pour le remplacement d'un poteau et d'un terminal en face du 52, rue Principale Nord;

POUR CE MOTIF, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond autorise Bell à procéder au changement du poteau et du terminal tel qu'il appert sur le plan soumis à l'inspecteur municipal et daté du 11 novembre 2024.

(Adoptée)

2024-12-02-06

5.3. Règlement numéro 346 modifiant les articles 188 et 189 du Règlement de zonage numéro 108

5.3.1. Avis de motion

La conseillère Dubois donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 346 modifiant les articles 188 et 189 du Règlement de zonage numéro 108.

2024-12-02-07

5.3.2. Premier projet – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no 108 a été modifié par le règlement numéro 333 pour intégrer les nouvelles orientations concernant la zone délimitée par le PPU;

CONSIDÉRANT QUE lesdits changements ont été nécessaires afin de se conformer au plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a voulu donner des critères concernant l'affichage et les enseignes au centre-ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond n'avait pas l'intention de modifier les règles d'affichage existantes;

CONSIDÉRANT tout ce qui précède, les changements sont valables seulement pour les nouvelles enseignes et pour toute modification de celles existantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par la conseillère Dubois lors de la séance du 2 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le premier projet de Règlement numéro 346 modifiant les articles 188 et 189 du Règlement de zonage numéro 108.

(Adoptée)

2024-12-02-08

5.4. PIIA-5 – 39, avenue de Melbourne Sud – Agrandissement et revêtement

CONSIDÉRANT la demande qui vise l'agrandissement du bâtiment principal de 5,18 mètres par 7,31 mètres, ainsi que la réfection complète du revêtement extérieur par du clin de vinyle de couleur « rouge cabot »;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 39, avenue de Melbourne Sud pour l'agrandissement du bâtiment principal de 5,18 mètres par 7,31 mètres, ainsi que la réfection complète du revêtement extérieur par du clin de vinyle de couleur « rouge cabot », le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-12-02-09

5.5. PIIA-3 – 171, rue Principale Nord – Peinture façade

CONSIDÉRANT la demande qui vise la repeinte de la façade du rez-de-chaussée par une couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 171, rue Principale Nord pour la repeinte de la façade du rez-de-chaussée par une couleur noire, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-12-02-10

5.6. PIIA-3 – 171, rue Principale Nord – Enseigne

CONSIDÉRANT la demande qui vise l'ajout d'une enseigne à plat d'une superficie de 1 mètre carré sur le bâtiment ainsi qu'un logo d'entreprise dans une des vitrines;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 171, rue Principale Nord pour l'ajout d'une enseigne à plat d'une superficie de 1 mètre carré sur le bâtiment ainsi qu'un logo d'entreprise dans une des vitrines, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-12-02-11

5.7. PIIA-1 – 268, rue du Collège Sud – Revêtement façade

CONSIDÉRANT la demande qui vise la réfection du revêtement du porche avant en bardeaux de cèdre de façon à s'agencer avec la tour présente sur le côté du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 268, rue du Collège Sud pour la réfection du revêtement du porche avant en bardeaux de cèdre de façon à s'agencer avec la tour présente sur le côté du bâtiment, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-12-02-12

5.8. PIIA-3 – 423, rue Principale Nord – Façade avant

CONSIDÉRANT la demande qui vise la réfection de la façade avant du bâtiment avec du clin de bois de couleur rouge, ainsi que l'ajout d'un balcon orné de balustres et de poteaux tournées;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 423, rue Principale Nord pour la réfection de la façade avant du bâtiment avec du clin de bois de couleur rouge, ainsi que l'ajout d'un balcon orné de balustres et de poteaux tournées, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-12-02-13

5.9. Règlement de zonage numéro 108 - Usage C3.1d dans zone Cpa-2 – Demande de modification règlementaire afin de permettre l'usage « Services aux animaux »

CONSIDÉRANT la demande de modification afin de permettre l'usage « Services aux animaux » dans la zone Cpa-2;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite favoriser l'implantation de nouveaux services pour la communauté afin de réduire les déplacements motorisés vers d'autres municipalités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme spécifie, dans ses objectifs, de favoriser l'implantation et la mixité des services commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de procéder à la modification du Règlement de zonage numéro 108 pour les usages permis la zone Cpa-2;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'en savoir davantage sur le projet (incinérateur, garde d'animaux, heures d'ouverture), afin de s'assurer que l'exploitation de la clinique vétérinaire ne produise pas de nuisance pour le voisinage;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de faire savoir au promoteur que la Ville ne s'objecte pas au projet, mais compte tenu de la proximité de résidences privées, elle souhaite savoir si l'exploitation de la clinique vétérinaire peut entraîner des nuisances pour le voisinage avant d'autoriser un changement d'usage.

(Adoptée)

6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

2024-12-02-14

6.1. Ministère des Transports du Québec - Balayage et tonte pelouse route 243 et rue Bridge – Renouvellement d'entente

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a soumis un projet de contrat pour l'entretien hivernal (déblaiement de la neige) et estival (tonte et balayage de routes et terre-pleins;

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage pour la municipalité de conclure ce contrat afin d'assurer un déblaiement de la neige uniforme et le balayage des rue en une seule occasion;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat d'une durée de 5 ans couvrant la période du printemps 2025 (entretien estival) à l'hiver 2030 (entretien hivernal);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable propose un montant forfaitaire de 11 000 \$ pour l'entretien estival et de 27 350 \$ pour l'entretien hivernal;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la proposition du contrat de 1 an, renouvelable 4 fois, pour un total de 5 ans, du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'entretien hivernal et estival pour les années 2025 à 2030 au coût annuel de 38 350 \$; **QUE** le maire ou le directeur général soit autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

7. SERVICE RÉCRÉATIF

2024-12-02-15

7.1. Daniel Plante Électrique Inc. – Installation de 4 nouvelles prises – Aréna et piscine - Soumission

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 1146 de Daniel Plante Électrique Inc. pour l'installation de 4 nouvelles prises de 15 AMP sur 2 poteaux dans le stationnement de l'aréna et de la piscine, au montant de 2 866,17 \$, taxes en sus.

(Adoptée)



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

No de résolution
ou annotation

2024-12-02-16

**7.2. Emploi d'été Canada - Subventions salariales - Piscine et aréna -
Autorisation**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la directrice de Service récréatif à déposer une demande de subvention salariales à Emploi d'été Canada pour 4 employés pour la piscine et pour l'aréna.

(Adoptée)

2024-12-02-17

8. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Démolition d'immeuble - Ouverture des soumissions - Résultats

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé sur SEAO pour la démolition de l'immeuble sur le lot 5 534 036;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc.	115 500,00 \$
Bertrand Ostiguy inc.	125 000,00 \$
Excavation René St-Pierre inc.	135 032,00 \$
C.F.G. Construction Inc.	139 450,00 \$
Les services environnementaux Delsan A.I.M Inc.	195 800,00 \$
Art-Dem Inc.	251 448,00 \$
Démolition Lemer inc.	274 200,00 \$

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat pour la démolition de l'immeuble sur le lot 5 534 036 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc., au montant 115 500 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-12-02-18

8.2. Calendrier des assemblées régulières du conseil 2025 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de *la Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des assemblées régulières du conseil municipal, pour 2025 qui se tiendront à l'hôtel de ville situé au 745, rue Gouin, aux dates et heures suivantes :

8 janvier à 19 h (mercredi)	7 juillet à 19 h
3 février à 19 h	11 août à 19 h
3 mars à 19 h	2 septembre à 19 h (mardi)
7 avril à 19 h	6 octobre à 19 h
5 mai à 19 h	3 novembre à 19 h
2 juin à 19 h	1 ^{er} décembre à 19 h

(Adoptée)

2024-12-02-19

**8.3. Règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour
l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception**

8.3.1 Avis de motion

La conseillère Dubois donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 2024-12-02-20
- 8.3.2 Dépôt du projet de règlement**
Le projet dudit règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception est déposé et expliqué.
- 8.4. Ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration - Reddition de comptes**
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville confirme que les travaux de pavage ont été effectués sur la rue Sage et payés; d'adopter la reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration tel que préparé et d'autoriser sa transmission au ministère des Transport du Québec.
(Adoptée)
- 8.5. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec - Dépôt**
Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
- 8.6. Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - ClimatSol-Plus - 265, rue Principale Nord - Suspension du programme**
Le directeur général fait part d'un courriel reçu de la part du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui fait part de la suspension du programme ClimatSol-Plus en raison de restrictions budgétaires. L'analyse du projet déposé par la Ville de Richmond est donc reportée à septembre 2025.
- 2024-12-02-21
- 8.7. Trans-Appel inc. - Contribution municipale - Facture et tarification 2025**
IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'accepter la contribution municipale établie au montant total de 24 011,20 \$, pour l'exercice financier 2025 pour le service de Trans-Appel inc.
(Adoptée)
- 2024-12-02-22
- 8.8. Entretien ménager Steeve Faucher - Bureau d'immatriculation et des loisirs - Offre de service - Procès-verbal de correction**
CONSIDÉRANT QU'une erreur a été constatées dans la résolution 2024-01-15-37;
CONSIDÉRANT QUE nous aurions dû lire par semaine et non par mois;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de remplacer la résolution 2024-01-15-37 et de retenir les services d'Entretien ménager Steeve Faucher pour l'entretien du centre communautaire pour 2024 au montant de 425 \$ par semaine pour un total de 5 100 \$, taxes en sus.
(Adoptée)
- 2024-12-02-23
- 8.9. Conteneurs à déchets à renouveler - Achat ou location**
Point remis



No de résolution
ou annotation

2024-12-02-24

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

8.10. Caisse Desjardins – Lot 5 534 099 – Offre d’achat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite acquérir le lot no 5 534 099, propriété de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François afin de mettre à sa réserve foncière;

POUR CE MOTIF, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond soumette une offre d’achat pour le lot no 5 534 099 au montant de 72 000 \$, taxes en sus, s’il y a lieu, à la Caisse Desjardins du Val-St-François qui sera payée en versements égaux sur une période de 10 ans sans intérêts sous réserve que le vendeur démontre que le terrain n’est pas contaminé; **QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2024-12-02-25

8.11. Lot 5 534 738 – Location du terrain

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déplacer son entrepôt de matériaux granulaires se trouvant présentement sur la rue Old Bridge;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot no 5 534 738, appartenant à GVKS inc., est disposé à louer à la Ville une superficie de 24 750 pieds carrés sur la 10^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location proposé est de 2 000 \$ mensuellement, plus taxes si applicables;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond accepte de louer une partie du lot no 5 534 738, d’une superficie de 24 750 pieds carrés, à l’entreprise GVKS inc. au montant de 2 000 \$, mensuellement, taxes en sus si applicables; **QUE** le bail initial soit d’une durée de deux ans, renouvelable une année à la fois et que les deux parties aient un droit de préavis de non-renouvellement de six mois; **QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2024-12-02-26

8.12. St-Laurent et Atlantique – Bruit incessant des locomotives

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Saint-Laurent & Atlantic exploite une gare de triage et un réseau ferroviaire à Richmond;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise ferroviaire laisse tourner les moteurs de ses locomotives et autres engins sans motifs alors que la température n’est même inférieure à 0 °C;

CONSIDÉRANT QUE ce bruit continu, de soir, de nuit et de fins de semaines, constitue une nuisance inacceptable pour les résidents qui habitent entre autres les rues Principale Nord, Donnelly, Mulvena, Market, Ann et Quinn;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond demande à l’entreprise ferroviaire St-Laurent & Atlantic de cesser, à tout le moins réduire au minimum le bruit causé par les locomotives et autres engins, les soirs, nuits et fins de semaines; **QUE** le maire et le directeur général sollicitent une rencontre auprès des dirigeants afin d’échanger et de trouver des solutions au problème de bruit incessant et nuisible.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2024-12-02-27

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

8.13. Laforest Nova Aqua Inc. - Plan de protection des sources d'eau potable (PPS) – Dépôt du rapport et plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a formulé une demande d'aide financière pour la réalisation de son Plan de protection des sources d'eau potable (PPS);

CONSIDÉRANT QUE les démarches ont été effectuées avec succès et conduit au dépôt du Plan de protection des sources d'eau potable le 19 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le PPS formule 8 recommandations ainsi qu'un plan de mise en œuvre des principaux enjeux;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Plan de protection des sources d'eau potable ainsi que le plan de mise en œuvre des principaux enjeux et s'engage à suivre le plan d'action proposé.

(Adoptée)

8.14. Règlement numéro 332 déléguant le pouvoir d'autoriser et d'effectuer le paiement de certaines dépenses

2024-12-02-28

8.14.1. Avis de motion

Le conseiller Tremblay donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 332 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et remplaçant le règlement numéro 288.

(Adoptée)

2024-12-02-29

8.14.2. Dépôt et adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le conseil de la Ville doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projeté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième 2^e alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement ou une résolution du conseil de la Ville qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du 2^e alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 4^e alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une autorisation de dépense accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du 2^e alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le 5^e alinéa de l'article 477.2 prévoit les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 2 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le projet de Règlement numéro 332 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et remplaçant le règlement numéro 288.

(Adoptée)

8.15. Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

2024-12-02-30

8.15.1. Avis de motion

Le conseiller Stoddard donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

(Adoptée)

8.15.2. Dépôt du projet de règlement

Le projet dudit règlement est déposé et expliqué.

2024-12-02-31

8.15.3. Premier projet de règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond (la « Ville ») est régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-27) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) autorise une ville à assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, leur prise en charge et le partage des coûts de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE de telles ententes permettent à une ville de contrôler de manière plus harmonieuse et plus efficace les divers projets de développement qui sont réalisés sur son territoire et leur impact sur les équipements et les infrastructures municipales, et ce, en fonction de ses divers règlements d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le Règlement numéro 60 qui était applicable seulement sur le territoire de l'ancienne Ville de Richmond par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Stoddard lors de la séance du 2 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le projet premier projet de Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, remplaçant le règlement numéro 60 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour un développement résidentiel.

(Adoptée)

2024-12-02-32

8.16. Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé d'octobre 2024 – Adoption

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil d'accepter le budget 2024 révisé de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, daté du 26 novembre 2024, qui prévoit une contribution financière supplémentaire de 21 \$ pour le bâtiment de la rue Ball, une seconde contribution financière de 11 \$ pour celui de la rue Roger-Martel, ainsi qu'une contribution financière de 35 \$ pour l'édifice de la rue Gouin.

(Adoptée)

9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1. Sécurité publique du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Somme payable par les municipalités pour l'année 2025

Le directeur dépose la facture reçue du ministre de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025 se chiffrant à 265 909 \$.

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2024-12-02-33

10.1. Réseau de l'Action Bénévole du Québec - Journée internationale des bénévoles – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

QUE la Ville de Richmond reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles;

QUE la Ville de Richmond profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

(Adoptée)

La conseillère Dubois fait part d'un conflit d'intérêt pour le prochain point. Elle se retire des délibérations.

2024-12-02-34

10.2. Saint-Denis-de-Brompton - Financement du transport collectif - Demande de soutien

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-08 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-11 de la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le financement du transport collectif est présentement un enjeu au niveau régional et provincial;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 992.1 du *Code municipal*, il est maintenant possible pour les municipalités et les regroupements de municipalités d'imposer un droit sur l'immatriculation pour financer le transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE d'autres moyens de financement du transport collectif sont possibles;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond :

Se positionne contre l'imposition de droits sur l'immatriculation pour le financement du transport collectif;

Demande de transmettre cette résolution à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités de cette MRC et au député de Richmond, M. André Bachand.

(Adoptée)

La conseillère Dubois reprend part aux délibérations pour les prochains sujets.

2024-12-02-35

10.3. Maison de la famille Les Arbrisseaux – Illumine nos familles pour 2 \$

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de verser, dans le cadre de la campagne de financement « Illumine nos familles pour 2 \$ » de la Maison de la famille Les Arbrisseaux, une contribution financière de 100 \$.

(Adoptée)

10.4. Municipalité de Val-Joli – Résultats du sondage sur le financement du transport collectif – Demande d'appui

Ce sujet a été discuté précédemment au point 10.2.

2024-12-02-36

10.5. Société St-Patrick de Richmond et les Environs – Festival du Patrimoine Irlandais de Richmond – Demande de soutien 2024

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de verser une contribution financière de 450 \$ à la Société St-Patrick de Richmond et les Environs pour le Festival du Patrimoine Irlandais de Richmond, édition 2024.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-12-02-37

10.6. Commission de la gouvernance

10.6.1. Centre d'Action bénévole de Richmond – Popote roulante – Achat d'un four et d'un lave-vaisselle industriel

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de Richmond demande une contribution financière à la Ville au nom de la Popote roulante au montant de 8 500 \$ pour l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, tel qu'une cuisinière, un lave-vaisselle industriel et une thermopompe;

CONSIDÉRANT QUE la Popote roulante regroupe plus de 55 bénévoles – offrant plus de 4 600 heures généreusement – qui desservent plus de 170 bénéficiaires sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la grande implication bénévole pour offrir le service;

CONSIDÉRANT QUE la Popote roulante a fait l'effort de solliciter les autres municipalités du territoire pour qu'elles les soutiennent financièrement;

CONSIDÉRANT la Politique Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée ladite demande et recommande au conseil municipal d'accorder une contribution financière de 2 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de verser une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Centre d'action bénévole de Richmond en soutien aux activités de la Popote roulante.

(Adoptée)

2024-12-02-38

10.6.2. Corporation du Pays de l'ardoise – Bureau touristique

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Pays de l'ardoise demande une contribution financière de 27 000 \$ pour le Bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond attire de plus en plus de touristes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal d'accorder une contribution financière de 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de verser une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à la Corporation du Pays de l'ardoise pour soutenir le Bureau d'accueil touristique, à même le budget 2025.

(Adoptée)

2024-12-02-39

10.6.3. Corporation du Pays de l'ardoise – Cirque

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Pays de l'ardoise demande une contribution financière de 10 000 \$ pour la tenue du festival « Un après-midi cirque »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement gagne en popularité à tous les années;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal d'accorder une contribution financière de 10 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de verser une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à la Corporation du Pays de l'ardoise en soutien au festival « Un après-midi cirque », à même le budget 2025.

(Adoptée)

2024-12-02-40

10.6.4. Carrefour jeunesse-emploi – Trio étudiant Desjardins pour l'emploi

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond-Drummond-Bois-Francs demande une contribution financière de 2 000 \$ pour l'édition 2025 du programme d'emploi étudiant « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer l'employabilité des jeunes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre affecte tous les secteurs d'activités incluant les organisations sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le service d'animation estivale de Richmond profite des retombées du programme;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires financiers contribuent au succès du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal d'accorder une contribution financière de 2 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de verser une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond-Drummond-Bois-Francs pour soutenir l'édition 2025 du programme d'emploi étudiant « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi », à même le budget 2025.

(Adoptée)

2024-12-02-41

10.6.5. Club Joyeux de l'Âge d'or – Aide financière annuelle

CONSIDÉRANT QUE le Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond demande une contribution financière de 2 500 \$ pour soutenir ses opérations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 2 500 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ au Club Joyeux l'âge d'or Richmond-Melbourne inc. pour le soutien financier annuel, à même le budget 2025.

(Adoptée)

2024-12-02-42

10.6.6. Polyvalente le Tournesol – Bal des finissants – Commanditaire

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente le Tournesol recherche des commanditaires pour financer l'album étudiant et le bal des finissants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 200 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 200 \$ à la Polyvalente le Tournesol pour commanditer l'album étudiant et le bal des finissants.

(Adoptée)

2024-12-02-43

10.6.7. Musée de l'Ardoise – Aide financière annuelle

CONSIDÉRANT QUE le Musée de l'ardoise dépose une demande de contribution financière au montant de 8 000 \$ pour le soutenir dans ses efforts de promotion en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît le Musée de l'ardoise comme attrait touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 5 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une somme non récurrente de 5 000 \$ au Musée de l'ardoise pour le soutenir dans ses activités 2025, à même le budget 2025.

(Adoptée)

2024-12-02-44

10.6.8. Les paniers de Noël 2024 – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE le comité des paniers de Noël dépose une demande de contribution financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nombre des demandes et de bénéficiaires ne cesse d'augmenter;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 750 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une somme non récurrente de 750 \$ au comité des paniers de Noël.

(Adoptée)

10.6.9. Groupe Média Régional Val-Ouest – Demande de subvention municipale

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

10.6.10. Chevaliers de Colomb Richmond - Demande de subvention municipale

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

2024-12-02-45

10.6.11. Tournoi national atome Mousquiri - Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Tournoi Mousquiri de Richmond sollicite une contribution financière de la Ville de Richmond au montant de 3 000 \$ pour les soutenir dans l'organisation du prochain tournoi qui se tiendra en février 2025;

CONSIDÉRANT l'implication de nombreux bénévoles gravitant autour de l'organisation du Tournoi Mousquiri;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le Tournoi pour l'Association du hockey mineur de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue au Tournoi Mousquiri en offrant les services de ses employés (pose et enlèvement des oriflammes, déneigement supplémentaire de la cour de l'aréna) et en offrant des locaux ainsi que la cantine de l'aréna à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le Tournoi constitue un attrait sportif majeur pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 2 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière de 2 000 \$ non récurrente au Tournoi Mousquiri, à même le budget 2025, ainsi que contribuer en biens et services (oriflamme, stationnement, cantine et locaux) pour un montant équivalent à 5 000 \$ lors dudit événement.

(Adoptée)

10.6.12. The Record – Spécial du Temps des fêtes - Publicité

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

10.6.13. Centre d'art de Richmond - Aide financière annuelle

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'art de Richmond demande une contribution financière de 25 000 \$ pour ses opérations en 2025;

CONSIDÉRANT la bonne gestion par l'équipe de direction en place;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une aide financière non récurrente de 25 000 \$ au Centre d'art de Richmond pour l'organisation des activités de la saison 2025-2026, à même le budget 2025.

(Adoptée)

10.7 Société nationale de l'Estrie – Jour du Drapeau – Invitation

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation de la Société nationale de l'Estrie dans le cadre du Jour du Drapeau.

11. CORRESPONDANCES DIVERSES

11.1 École St Francis – Marché de Noël – Remerciements

Le directeur dépose une lettre de l'École St Francis remerciant la municipalité pour sa contribution financière.

12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et*

2024-12-02-46

2024-12-02-47



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

villes au montant de 170 431,87 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 29 novembre 2024.

(Adoptée)

2024-12-02-48

12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 89 435,16 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 29 novembre 2024.

(Adoptée)

2024-12-02-49

12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 150 578,24 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant taxes	Après taxes
<u>GROUPE GEOS INC.</u>		
Honoraires professionnels – Plantes envahissantes	5 531,25 \$	6 359,55 \$
<u>JIM CODDINGTON</u>		
Sable - Déneigement	21 751,03 \$	25 008,24 \$
<u>LAFORST NOVA AQUA</u>		
Protection des sources d'eau potable	10 139,60 \$	11 658,01 \$
<u>8348871 CANADA INC.</u>		
Réparation backhoe	4 774,91 \$	5 490,00 \$
Réparation backhoe	3 916,80 \$	4 503,33 \$
<u>ENTREPRISES S2C INC.</u>		
Panneaux acoustiques – Salle communautaire	29 205,00 \$	33 578,45 \$
<u>ELECTRO-CONCEPT P.B.L.</u>		
Panneau contrôle - Poste Donnite	35 030,00 \$	40 275,74 \$
Panneau contrôle - Poste du Pont	30 600,00 \$	35 182,35 \$
<u>GRANULAB</u>		
Évaluation environnementale rue Guin	5 277,20 \$	6 067,46 \$
<u>COOPÉRATIVE DES CONSEILLERS EN ÉCOLOGIE APPLIQUÉE DE QUÉBEC – BEA</u>		
Programme Oasis - Gestion et coordination	4 352,45 \$	5 004,23 \$
GRAND TOTAL	150 578,24 \$	173 127,36 \$

(Adoptée)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

13.1. M. Hubert Royer

M. Royer questionne les membres du conseil sur la pertinence d'acquérir le lot no 5 534 099.



No de résolution
ou annotation

2024-12-02-50

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. Des félicitations sont adressées à tous les employés et les bénévoles ayant procédé à l'installation des décorations de Noël.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 22, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

(Signature)

MAIRE

(Signature)

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 803.

(Signature)

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier